

MISE EN CONCURRENCE

OBJET DE LA CONSULTATION :
**Accompagnement communication, développement et relation presse du
Forum métropolitain du Grand Paris**

CAHIER DES CHARGES

Forum métropolitain du Grand Paris
55, rue de Lyon
75 012- PARIS

DATE BUTOIR DE REMISE DES OFFRES :
Lundi 11 février 2019 à 9h00

Sommaire

I.	Présentation du Forum métropolitain du Grand Paris	3
II.	Contexte	3
III.	Objet de la consultation	3
IV.	Missions	4
	A. Informations et enjeux concernant la communication du Forum métropolitain du Grand Paris	4
	Informations	4
	Enjeux	4
	B. Informations et enjeux concernant la communication « Routes du futur du Grand Paris »	4
	Informations	4
	Enjeux	4
	C. Types de prestations attendues	5
V.	Evènements autour l'opération Routes du futur du Grand Paris	5
VI.	Organisation du Forum	5
VII.	Confidentialité	6
IX.	Dossier de candidature	7
	A. Documents techniques à fournir	7
	B. Documents administratifs à fournir	7

I. Présentation du Forum métropolitain du Grand Paris

Le Forum métropolitain du Grand Paris est un syndicat mixte d'études, créé le 30 avril 2009, qui rassemble maintenant 155 collectivités de l'agglomération parisienne (Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Établissements Publics Territoriaux, Départements, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, Ville de Paris). Les collectivités membres du syndicat se sont fixé pour ambitions de préciser leurs objectifs communs, d'anticiper les évolutions économiques, sociales, environnementales et financières de la métropole et de définir ce qu'elles peuvent et doivent faire pour coordonner leurs actions en matière de développement urbain durable. Pour ce faire, le Forum métropolitain du Grand Paris organise régulièrement des réunions d'instances, des commissions thématiques, des groupes de travail, des Comités syndicaux, des séminaires, ateliers et forums.

II. Contexte

Dans le cadre de sa stratégie globale de communication et de son développement, le Forum métropolitain du Grand Paris souhaite renforcer sa communication envers ses membres actuels et ses membres potentiels. Il souhaite également renforcer ses actions de communication envers les acteurs parties prenantes du Grand Paris et la presse.

Par ailleurs, le Forum métropolitain du Grand Paris avec ses partenaires financeurs, a lancé en 2018 une consultation internationale « Routes du futur du Grand Paris ». Dans ce cadre quatre équipes pluridisciplinaires produisent des scénarios prospectifs d'évolution du réseau routier structurant du Grand Paris. Les résultats de ces travaux seront présentés dans une exposition grand public l'été prochain. Un volet concertation est également prévu avec la société civile, les élus locaux et les citoyens.

III. Objet de la consultation

Le Forum métropolitain du Grand Paris souhaite être accompagné dans le cadre de sa communication et de son développement sur les activités du syndicat en général et avec une stratégie et des actions à part entière sur la consultation internationale « Routes du futur du Grand Paris ». Le candidat retenu sera chargé de

- Proposer des outils de communication pour la valorisation du Forum métropolitain du Grand Paris, il sera en charge de leur conception et de leur réalisation ;
- Élaborer la stratégie globale média et presse pour le Forum métropolitain du Grand Paris
- Elaborer pour l'opération sur les Routes du futur du Grand une stratégie média et presse en lien avec le Pavillon de l'Arsenal commissariat de l'exposition finale ;
- Diffuser et suivre tous les documents presse ;
- Rédiger les contenus presse, de leur mise en forme, de leur diffusion et de leur suivi. Notamment du suivi journaliste ;
- Assister l'équipe du Forum dans l'organisation de tous les évènements presse.

IV. Missions

A. Informations et enjeux concernant la communication du Forum métropolitain du Grand Paris

Informations

Le Forum dispose d'un site internet (www.forumgrandparis.fr), d'un compte facebook, twitter et linkdin, et d'une newsletter.

Il est accompagné par un prestataire extérieur pour le maquettage et le secrétariat de relecture. Il dispose d'une charte graphique existante qu'il n'est pas envisagé de modifier.

En 2016, le syndicat a changé de nom (anciennement Paris Métropole), il semblerait que ce changement ne soit pas bien appréhendé par l'ensemble de ses adhérents et des acteurs concernés, et que la visibilité du syndicat en ait été entamée.

Enjeux

- Assurer la communication interne avec les membres du syndicat ;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication auprès des membres potentiels, des partenaires, des acteurs concernés par les activités du syndicat et de la presse.

B. Informations et enjeux concernant la communication « Routes du futur du Grand Paris »

Informations

Pour l'opération « Routes du futur du Grand Paris », le Forum métropolitain du Grand Paris s'appuie sur un Comité de pilotage, organe politique qui décide des grandes orientations, et sur une cellule technique. Le Forum s'appuie également sur une cellule communication regroupant les responsables communication des différents partenaires financeurs qui a pour mission d'accompagner le Comité de pilotage sur la stratégie et les actions de communication.

L'opération « Routes du futur du Grand Paris » dispose d'une charge graphique propre et d'un site internet dédié (en cours de réalisation).

Le Pavillon de l'Arsenal a été retenu pour assurer le commissariat général et l'organisation de l'exposition. A ce titre, il est chargé d'une partie de la communication du projet.

Une mise en concurrence pour réaliser des interviews des membres du comité de pilotage et des vidéos de présentation de la démarche est en cours.

Enjeux

- Impliquer et mettre en valeur les partenaires financeurs dans la communication globale de l'opération ;
- Atteindre l'objectif du Forum et de ses partenaires financeurs pour intéresser le plus grand nombre, notamment le grand public, à la démarche et donc à l'exposition finale au Pavillon de l'Arsenal et lors des expositions itinérantes, et en assurer la coordination avec le Pavillon de l'Arsenal ;

- Assurer le lien avec les territoires accueillant l'exposition itinérante et avec les collectivités territoriales concernées ;
- Réaliser une communication institutionnelle forte qui assure la pérennité du projet au-delà des expositions.

C. Types de prestations attendues

- Réalisation d'une stratégie globale pour le Forum métropolitain du Grand Paris ;
- Réalisation d'une stratégie pour l'opération « Routes du futur du Grand Paris » et pour chacun des événements associés : objectifs, outils, moyens, évaluation, mise en œuvre ;
- Réalisation d'un kit de communication, à destination des collectivités accueillant l'exposition itinérante, pour les aider dans leur communication locale.
- Rédaction des contenus presse, de leur mise en forme, de leur diffusion et de leur suivi. Notamment du suivi journaliste ;
- Planification des interviews en lien avec le Forum, rédaction des éléments de langage et préparation des élus pour les interviews ;
- Evènements presse : organisation des évènements presse en lien avec le Forum (pertinence et type d'évènements, format, lieux....) ;
- Constitution d'une base de données de journalistes en lien avec les activités du Forum métropolitain du Grand Paris et la consultation internationale. Le prestataire pourra faire bénéficier au Forum de ses contacts presse ;
- Effectuer une veille média sur les activités liées au Forum métropolitain du Grand Paris et à la consultation internationale.

V. Evènements autour l'opération Routes du futur du Grand Paris

Liste non exhaustive des évènements sur lesquels le candidat retenu sera susceptible d'être sollicité :

- Appel à contribution de la société civile
- Séminaire de coordination fin avril
- Salon des Maires d'Ile-de-France (16 au 18 avril 2019)
- Biennale de l'Architecture et du Paysage à Versailles (mai à juillet 2019)
- Exposition au Pavillon de l'Arsenal (juin à septembre 2019)
- Itinérance de l'exposition et évènements associés type débats publics (juin à octobre 2019), environ 12 étapes d'une semaine chacune, sur différents lieux de la métropole

VI. Organisation du Forum

Le Forum métropolitain du Grand Paris est le maître d'ouvrage. Il est représenté par :

Dans le cadre de la communication globale

- son président ;
- son directeur général ;
- sa responsable développement et administration générale
- sa son chargé.e de communication ;

Et en plus dans le cadre de la consultation internationale (« Route du futur du Grand Paris ») :

- son chef de projet en charge de la consultation internationale.

Des réunions régulières entre le candidat retenu et le Forum auront lieu pour assurer la réalisation de la mission. Le candidat retenu pourra être sollicité pour intervenir lors de réunions avec les partenaires du Forum métropolitain du Grand Paris.

VII. Confidentialité

Comme stipulé dans l'article 33 de la CNIL (loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée - article 33 modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004), le candidat retenu ayant reçu communication d'informations, documents ou données quelconques, soit avant l'attribution de la consultation, soit en cours d'exécution, ne peut, sans autorisation, les communiquer à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le candidat retenu est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, fichiers, études, documents et décisions dont il a eu ou aura connaissance durant l'exécution de la présente consultation, dont la divulgation serait préjudiciable à la sécurité du projet. Sauf précision contraire du maître d'ouvrage, tous les documents remis au candidat retenu sont réputés confidentiels. Le candidat retenu s'engage donc à respecter les obligations suivantes :

- s'interdire toute communication et toute diffusion écrite ou orale sur les faits, informations, fichiers, études, documents et décisions dont il aura pris connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente consultation (et dont le caractère secret est, par défaut, réputé acquis), sauf autorisation expresse du représentant du maître d'ouvrage ;
- ne faire aucune copie des documents et supports d'informations qui ont été confiés, à l'exception de celles strictement nécessaires à l'exécution de la présente consultation, sauf autorisation expresse du représentant du maître d'ouvrage ;
- ne pas utiliser les documents et informations communiquées à des fins autres que celles spécifiées à la présente consultation ;
- prendre les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat, *via* notamment l'utilisation de dispositifs de verrouillage des ordinateurs et de cryptage des données ;
- prendre toutes mesures de sécurité pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du présent accord-cadre ;
- procéder, en fin de contrat, sauf instruction contraire du représentant du pouvoir adjudicateur, à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées.

En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du candidat retenu pourra également être engagée sur la base des dispositions de l'article 226-13 du Code pénal.

VIII. Propriété intellectuelle

Le syndicat demeure propriétaire du contenu des travaux réalisés pour son compte et diffusés dans le cadre des prestations – article IV de la présente consultation, et ce dans les conditions prévues à l'article 25 du CCAG PI - Option B : « Régime des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature relatifs aux résultats ».

Pour autant, le Forum s'interdit d'exploiter tous travaux ou réalisations à des fins commerciales.

Toute utilisation des données ou réalisations annexes précisés ci-dessus devront au préalable faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation auprès du Forum.

IX. Dossier de candidature

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, complétées, datées et signées par eux :

A. Documents techniques à fournir

- Présentation de l'entreprise et de l'équipe
- Présentation de chaque personne au sein de l'équipe dédiée aux prestations
- Le mémoire technique et méthodologique décrivant :
 - La compréhension des besoins
 - Les dispositions prises pour l'exécution des prestations,
 - La méthode de travail proposée ;
- Le candidat devra avoir une très bonne connaissance des enjeux du Grand Paris, de l'environnement des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels majeurs.
- **Un devis détaillant les prix exprimés en HT et TTC avec le montant de la TVA, de chaque prestation indiquée dans le présent cahier des charges.**

B. Documents administratifs à fournir

Le DUME en application du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou documents équivalents <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

- Attestation sur l'honneur datée et signée que l'entreprise satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels, en cours de validité, couvrant l'activité professionnelle du candidat. Cette attestation émane de la compagnie d'assurance auprès de laquelle le soumissionnaire est assuré et non d'un courtier.
- Un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire

Ces prestations débuteront dès la signature du devis retenu et prendront fin le 30 juin 2019.

NOTA : Dans le cadre de la présente consultation, il est nécessaire que le candidat retenu, tienne compte des règles encadrant la communication en période pré-électorale.

En effet, il sera important d'être vigilant de connaître les élus qui se représenteront aux municipales, afin qu'ils modèrent leur propos et qu'ils ne vantent pas leur bilan, et ce, afin que le propos ne soient pas qualifiées d'action de propagande.